

Charte du « Masqué Vénitien de Castres »

- Le Masqué doit être impérativement couvert de la tête au pied.
- Les costumes, soignés, sont réalisés en matériaux dit « nobles » de type velours, soie, tissus brillants, dentelle...
- Les chaussures doivent être en accord avec le costume.
- Le masque doit correspondre aux critères des masques vénitiens.
- La gestuelle du Masqué doit être gracieuse, dans la tradition du XVIII^e siècle.
- Le Masqué doit rester silencieux.
- Les frais du costume sont à la charge du participant.
- La validation de la participation des « Masqués Vénitiens de Castres » à la parade sur podium sera faite par une commission de sélection.
- Seuls les adultes pourront participer aux parades officielles et aucun mineur ne sera admis.